CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36009** **VALABLE JUSQU'AU** **13/03/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : GRAND SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/03/2023

Capital : 11 250

4 GRANDE RUE
89190 COURGENAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SENS 1983B00025

Siret : 327 074 878 00015

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0014809 0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 41180379G-0001

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 41180379G-0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 86 86 83 79 **Fax :** 03 86 96 85 76

Portable :

Responsabilité légale :
GRAND CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : grand-sarl@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 518 869 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		29/01/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		29/01/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		29/01/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 09:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.